



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUDELIN DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, le lundi 27 février 2017 à 19 heures sous la présidence de M Didier MORIN, Maire.

Convoqués :

CORBEL Michel – CORLAY Gérald – DEROUIN Robert – GAUVAIN Michaël – GUEGAN Yannick – ILLIEN Anne-Yvette – JEZEQUEL Fabien – KERRIEN Yvonnick – LAROSE Arnaud – LE BONHOMME Marie-Catherine – LE GARFF-TRUHAUD Francette – LE GRAND Marina – MARTIN Marie-Christine – MILON Martine – MORIN Didier – QUERRE Yann – QUINTIN Jérémie – ROPERS Isabelle – TROADEC Helen

Absents excusés : CORLAY Gérald (pouvoir à QUERRE Yann), LE GARFF TRUHAUD Francette (pouvoir à JEZEQUEL Fabien), MILON Martine (pouvoir à MORIN Didier)

Absents non excusés : LAROSE Arnaud

Secrétaire : Michel CORBEL

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance dont l'ordre du jour est le suivant :

1. Extinctions de créances
2. Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local
3. Projet de construction d'une nouvelle école
4. Vente d'une bande de terrain
5. Déclarations d'intention d'aliéner
6. Informations communautaires
7. Informations diverses

Il propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour, et d'ajouter un premier point sur les travaux supplémentaires de la salle des fêtes, suite aux questions qui ont été posées lors du conseil du mercredi 15 février 2017. Aucune objection n'est formulée. L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

1. Travaux salle des fêtes
2. Extinctions de créances
3. Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local
4. Projet de construction d'une nouvelle école
5. Vente d'une bande de terrain
6. Déclarations d'intention d'aliéner
7. Informations communautaires
8. Informations diverses

1/ Travaux salle des fêtes

Fabien JEZEQUEL présente les derniers éléments qu'il a recueillis suite aux demandes formulées lors de la séance du 15 février 2017, concernant la dépose du bandeau bois, le décalage de l'éclairage de la scène et la mise en place d'une ventilation. Concernant la partie électrique, la dépose du bandeau bois entrainerait une plus-value de 1 617,36 € TTC (moins value de 229,42 € pour les luminaires, plus-value de 1846,78 € pour la modification du chemin de câblage). La dépose du bandeau bois en elle-même n'a pas encore été chiffrée. Le déplacement de la rangée de projecteurs pour la scène s'élève à 626,71 € TTC, sous réserve que la charpente (non-visible tant que le plafond n'a pas été déposé) puisse supporter le poids de cette barre de lumières. Enfin Fabien JEZEQUEL explique que l'architecte déconseille de réaliser des travaux de mise en place d'une VMC : ceux-ci nécessitent une étude pour dimensionner le matériel, et le celui choisi ne serait plus adapté en cas de changement ultérieur des menuiseries et d'une isolation du bâtiment, et nécessiterait alors d'être modifié. Fabien JEZEQUEL propose de ne retenir en plus que la proposition 3, choisie lors du dernier conseil, que le déplacement de la rangée de projecteurs, et de renvoyer à un projet plus global de rénovation de la salle des

fêtes le reste des modifications.

Yvonnick KERRIEN demande s'il est possible de faire l'éclairage différencié en fonction des lieux de la salle des fêtes. Fabien JEZEQUEL répond que cela peut être envisagé. Monsieur le Maire propose également de ne pas faire ces travaux, d'une part en raison du manque d'informations et du fait qu'il souhaite éviter de prendre des décisions précipitées, d'autre part car ces modifications doivent selon lui entrer dans le cadre d'une autre opération de rénovation. Il est convenu qu'une demande de devis complémentaire pour la dépose du bandeau va être demandée, et que celle-ci sera étudiée en conseil prochainement.

2/ Extinctions de créances

Monsieur le Maire explique qu'un usager des services périscolaires de la commune a fait l'objet d'une ordonnance du Tribunal d'Instance de Guingamp concernant des sommes dues au titre de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire. Celui-ci prononce un « rétablissement personnel » du débiteur, et ordonne l'extinction de ses créances.

Ce rétablissement porte sur les montants suivants :

- 930,96 € pour des factures de cantine (d'avril 2015 à juin 2016)
- 103,62 € pour des factures de garderie (de mars à juin 2016)

Monsieur le Maire propose que le Conseil l'autorise à émettre un mandat d'un montant de 1034,58 € au compte « 6542 – créances éteintes » pour l'effacement de ces dettes, conformément à l'ordonnance du tribunal.

Marie-Catherine LE BONHOMME s'étonne que le CCAS n'ait pas été saisi de cette situation. Monsieur le Maire explique qu'il n'en a eu connaissance qu'à réception de l'ordonnance du tribunal, courant février.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre un mandat d'un montant de 1 034,58 € au compte susmentionné pour appliquer la décision du Tribunal d'Instance de Guingamp.

3/ Fonds de soutien à l'Investissement Public Local

Monsieur le Maire explique qu'une circulaire de la Préfecture a été reçue en mairie le 10 février 2017. Elle concerne le fonds de soutien à l'investissement public local, qui vise à soutenir les projets d'investissement des collectivités dans le cadre des grandes priorités d'investissement définies par la loi. Les natures des types de projets éligibles sont les suivantes :

- la rénovation thermique
- la transition énergétique
- le développement des énergies renouvelables
- la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics
- le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- le développement du numérique et de la téléphonie mobile
- la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Monsieur le Maire explique que les dossiers seront étudiés dans deux vagues de financement : la 1^{ère} pour ceux remis avant le 03 mars 2017, la seconde avant le 19 mai 2017. Il propose pour cette année de positionner le projet de l'aménagement du carrefour de Tressignaux et du parking de la médiathèque sur ce financement, au lieu de la DETR en seconde position, et propose le plan de financement suivant pour cette opération :

Dépenses		Recettes	
			demandées
Maitrise d'œuvre	4 800.00 €	FSIL	25 890.00 €
Mission SPS	1 000.00 €		
Parutions d'appel d'offres	1 000.00 €	Conseil Départemental	8 630.00 €
Travaux	79 500.00 €	Commune de Goudelin	51 780.00 €
TOTAL HORS TAXES	86 300.00 €		86 300.00 €

Yvonnick KERRIEN demande pourquoi ne pas positionner la rénovation énergétique de la salle des fêtes dans

ces financements en seconde vague d'étude. Fabien JEZEQUEL explique que d'autres études sont à l'œuvre concernant des dossiers de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables, et qu'il reviendra sur le sujet une fois qu'il aura plus d'éléments à présenter.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le plan de financement pour l'aménagement du carrefour de Tressignaux et du parking de la médiathèque – garderie périscolaire, et autorise le Maire à formuler une demande de subvention pour cet aménagement auprès de la Sous-préfecture de Guingamp au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local.

4/ Projet de construction d'une nouvelle école

Monsieur le Maire rappelle que l'école publique actuelle de la commune rencontre plusieurs difficultés : accueil d'un nombre d'enfants de plus en plus conséquent dans un espace restreint, normes d'accessibilité impossible à respecter notamment compte tenu de la proximité immédiate de la voirie, manque de sécurité lors des déplacements quotidiens des enfants entre les différents bâtiments, bâtiments ne répondant pas aux normes énergétiques en vigueur, etc... Il rappelle que le PLU, élaboré en 2007, prévoyait déjà la construction d'une nouvelle école. Elle était prévue rue de la Fontaine Pierre, et apparaît ici dans la carte du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) de la commune. Monsieur le Maire explique qu'au vu de l'évolution de la commune, il apparaît pertinent de modifier cette localisation et de réaliser l'école dans le prolongement du lotissement de la Croix Rouge. En effet, la localisation du nouveau site envisagé est plus adéquate pour accueillir ce projet majeur pour la commune. Situé à proximité immédiate des autres équipements utilisés par les scolaires (plateau sportif, salle polyvalente, salle omnisport), le terrain choisi permettrait aux enfants d'accéder aux différents équipements par des déplacements plus courts et en toute sécurité notamment pendant les TAP (Temps d'Accueil Périscolaires). Il permettrait en outre d'assurer une meilleure sécurité aux abords pour la circulation et le stationnement. Il informe que la communauté de communes a été saisie sur cette modification d'orientation via une procédure de déclaration de projet, permettant de modifier la carte du PADD pour permettre la réalisation de ce projet d'intérêt général, et indique que dans cette optique, le terrain rue de la Fontaine Pierre ferait l'objet d'une étude dans le but de réaliser un lotissement. Monsieur le Maire explique que le terrain concerné est en vente depuis plusieurs mois par son propriétaire actuel, et il propose ainsi de prendre une délibération de principe sur la localisation de ce futur équipement, afin de pouvoir justifier d'une éventuelle préemption sur la surface nécessaire en cas de vente du terrain.

Marie-Catherine LE BONHOMME s'étonne que la communauté de communes ait été saisie avant que le conseil municipal soit consulté sur la question et demande qui leur a réalisé cette demande. Monsieur le Maire répond qu'il en a pris l'initiative. Anne-Yvette ILLIEN s'étonne de la proposition faite sur ce point, indiquant que la commune peut préempter à tout moment d'une vente. Yannick GUEGAN indique qu'il est nécessaire d'avoir un projet pour justifier d'une éventuelle préemption, et qu'une délibération sur le dit projet vient appuyer la préemption, très fragilisée en son absence. Néanmoins il indique qu'il aurait également souhaité que le conseil soit informé préalablement de la démarche, même s'il est d'accord avec le fond du sujet. Anne-Yvette ILLIEN se dit surprise que ce projet d'ampleur arrive à mi-mandat, et indique que les éléments de projections sur l'investissement discuté en commission finances au moins de janvier n'en font pas du tout état. Monsieur le Maire explique qu'il ne s'agit pas de lancer les travaux cette année, pas plus que de recruter une maîtrise d'œuvre pour le projet. Concernant la demande auprès de la communauté de communes, il s'agit simplement de mettre en conformité les documents d'urbanisme avec l'emplacement souhaité pour la future école, dans l'hypothèse où le conseil municipal approuverait le choix de ce nouvel emplacement. Concernant la proposition qu'il formule aujourd'hui, il s'agit de se donner les moyens d'une action publique efficace par la suite, en cas de vente du terrain concerné. Anne-Yvette ILLIEN s'interroge alors sur les dépenses réalisées pour réhabiliter les classes de l'école publique actuelle, qui paraissent inutiles pour le coup. Michel CORBEL indique que la commune est exemptée pour le moment de réaliser les travaux de mise aux normes du bâtiment car elle a un projet de bâtiment neuf, il est temps pour lui d'engager réellement cette réalisation et approuve l'initiative du maire sur la saisine de la communauté de communes. Anne-Yvette ILLIEN regrette néanmoins que ces questions n'aient pas été abordées dès cette année en commission finances. Monsieur le Maire indique qu'elles le seront, une fois que le projet sera plus avancé.

Il pose la question en ces termes au conseil municipal : Approuvez-vous la localisation de la future école sur les terrains situés entre le lotissement de la Croix Rouge et la rue de Kermorin ?

Le Conseil, après en avoir délibéré, à 6 abstentions et 12 pour, approuve la localisation du projet de future école sur les terrains situés entre le lotissement de la Croix Rouge et la rue de Kermorin.

5/ Vente d'une bande de terrain

Monsieur le Maire explique que la commune a été contactée par MM HERVIOU et BRIAND habitant rue de Kernilien, pour l'acquisition d'une bande de terrain située entre leurs parcelles respectives et appartenant à la commune d'environ 180 m². Celle-ci serait vendue en indivision aux deux personnes, et leur permettrait de mettre en place un accès direct sur l'arrière de leurs parcelles en vue d'une future division parcellaire. Cette parcelle, nouvellement cadastrée ZW 259, a été estimée par la DDFIP à 3 600 €. Les frais de géomètre relatifs à la division des parcelles et ceux de notaires relatif à la vente sont intégralement à la charge des acheteurs. Monsieur le Maire propose de l'autoriser à vendre la parcelle ZW 259 pour un montant de 3600 €, en plus des frais de géomètre et de notaire, et de signer tous les actes relatifs à cette vente.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à 1 abstention et 17 pour, décide la vente de la parcelle ZW 259 à MM HERVIOU et BRIAND, pour un montant de 3 600 €, dit que les frais de géomètres et de notaires sont intégralement à la charge des acheteurs et autorise le Maire à signer tous les actes relatifs à cette vente.

6/ Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire explique que deux déclarations d'intention d'aliéner sont parvenues en mairie, pour laquelle il convient de se positionner. Il rappelle que ce droit relève pour le moment du Président de la communauté de communes, qui devrait proposer de le transférer aux communes lors de la séance communautaire du 28 février 2017. Il est néanmoins proposé de donner un avis sur la pertinence ou non de préempter les biens soumis à la vente. Il s'agit :

- d'un bien situé au lieu dit Le Gollot, d'une superficie totale de 3 200 m², appartenant à la SCI RIMBALZO ESPERANZA représenté par M Pascal THALAMY. Le bien est proposé à la vente pour un montant de 80 000 €.
- d'un bien situé au lieu dit Keruzel, d'une superficie totale de 480 m², appartenant à M Gabriel LECRECO. Le bien est proposé à la vente pour un montant de 68 000 €.

Monsieur le Maire propose de donner un avis de non-préemption sur ces deux biens.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis de non-préemption sur les deux biens vendus sur le territoire.

7/ Informations communautaires

Monsieur le Maire indique que les conteneurs à papiers et plastiques des points écos, très nettement moins utilisés depuis la mise en place de la collecte individuelle, seront progressivement retirés durant le mois de mars. Il indique que les déchetteries continueront de proposer le tri des papiers et des bouteilles plastiques.

8/ Informations diverses

Monsieur le Maire indique que le prochain conseil se déroulera le 27 mars 2017 à 18h pour étudier le budget 2017 de la commune. Il rappelle que traditionnellement un repas des élus se tient à la suite de ce conseil, et invite les conseillers qui ne pourraient pas y participer à se manifester en mairie, puis clôt la séance.

Le secrétaire de séance

Michel CORBEL